

Article 43 du Règlement

Compte tenu du nombre croissant de rumeurs qui courent partout au pays selon lesquelles on enfreindrait le Code national du bâtiment et des agents de la SCHL seraient contraints de participer à un système de patronage, et compte tenu du manque grave de contrôle sur les modes de financement et de gestion en vigueur à la Société centrale d'hypothèques et de logement, je propose, appuyée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne immédiatement au vérificateur général du Canada d'entreprendre un examen sérieux des modes de gestion et de financement de la SCHL pour la dernière année fiscale, et qu'au surplus, la Chambre ordonne au ministre des Affaires urbaines de charger immédiatement le comité permanent d'enquêter sur les allégations contenues dans la série d'articles parue dans le *Spectator* de Hamilton intitulée «La SCHL, notre plus grand gouffre national».

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Pierre a dit non.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande également le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion importante et urgente.

Étant donné les conséquences de la loi sur les langues officielles, et parce que pendant des années le gouvernement actuel a basé son prestige au Québec et au Canada français sur le bilinguisme qu'il voulait établir, qu'aucune justification admissible n'a été donnée concernant les coupures importantes du budget consacré au département des langues, et que cette décision est nécessairement interprétée comme l'admission de la faillite du gouvernement en ce domaine, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que le président du Conseil du Trésor nous explique les raisons majeures qui l'ont incité à couper les effectifs de la direction générale de la formation linguistique de 33½ p. 100 alors que les coupures pour l'ensemble de la Fonction publique étaient de l'ordre de 2 p. 100, et que cette Chambre ordonne au ministre de suspendre cette décision jusqu'à ce qu'une enquête appropriée nous en démontre le bien-fondé.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M^{re} Pigott.]

[Traduction]

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LA PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX TRAVAUX DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald J. Johnston (Westmount): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que la plus grande mutation socio-économique intervenue dans notre pays depuis 1867 a été l'industrialisation et l'urbanisation; étant donné que la population canadienne est en majeure partie composée de citadins et que le Conseil des sciences estime qu'en l'an 2000, 90 p. 100 des Canadiens habiteront en milieu urbain; étant donné que les municipalités sont tenues d'assurer un nombre sans cesse croissant de services à la population; étant donné que les pouvoirs publics municipaux sont plus proches de la population et offrent plus de services essentiels à leurs administrés que n'importe quel autre palier de gouvernement; je propose, appuyé par le député de Stormont-Dundas (M. Lumley):

Que la Chambre demande aux gouvernements provinciaux d'inviter la Fédération canadienne des maires et des municipalités à participer aux travaux de la réforme constitutionnelle de façon à prévoir dans la constitution certains pouvoirs qui donneraient aux municipalités l'autorité et l'argent dont elles ont besoin pour bien s'acquitter de leur tâche et offrir aux Canadiens les services qu'ils en attendent.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Trudeau: M. Paproski a dit non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LES MESURES POUR ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DE PÉTROLE SUFFISANT

M. Howard Crosby (Halifax-East Hants): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étant absent, monsieur l'Orateur, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Étant donné que, selon des rapports de sources dignes de confiance, les importations de pétrole brut doivent être fortement réduites, que la société Imperial Oil doit réduire de 25 p. 100 ses expéditions aux raffineries de la côte est, et comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a donné à la Chambre l'assurance que la situation était en bonnes mains, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si les importations de brut étranger ont été réduites ou si elles le seront vraisemblablement? De toute façon, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour s'assurer que les approvisionnements de pétrole seront suffisants?